



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
ORDINAIRE DU 27 MAI 2014**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 20 du 16 mai 2014
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages
- l'affichage de la convocation au pilier public

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Kaeser déclare l'assemblée communale ouverte. Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusés : Monsieur Alain Rappo
 Monsieur Bernard Portmann
 Madame Valérie Progin
 Monsieur Jacques Progin

Nomination des scrutateurs :

Monsieur Andreas Beyeler
Monsieur Gilbert Cuennet

Total des personnes présentes : 20
Majorité lors des votes : 11 (moitié + 1)

Point 1

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2013

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2013 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2013 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : par 20 voix à l'unanimité

Point 2

Comptes 2013

a) Comptes de fonctionnement :

M. Kaeser donne la parole à M. Frédy Jakob, responsable des finances, pour la présentation des comptes 2013.

Les comptes de fonctionnement ayant été publiés en détail dans le bulletin d'information, M. Jakob donne les principales modifications par rapport au budget.

Administration, Ordre public, Santé, Economie, culte culture et loisirs, affaires sociales et transports et communications

Peu de variations par rapport au budget.

Enseignement

Le dépassement important du budget, aussi bien pour les charges que pour les produits provient du fait que Ponthaux est chargé de la comptabilité du nouveau cercle scolaire Noréaz-Ponthaux et Prez-vers-Noréaz.

A cet effet, un nouveau compte a été créé. Une fois déduites les parts de Prez et Noréaz solde correspond au budget.

Affaires sociales

Charges inférieures au budget.

Protection – Aménagement de l'environnement

Les charges sont plus élevées que le budget étant donné que nous avons créé une réserve pour des travaux futurs sur le réseau d'eau potable. Il est nécessaire de procéder ainsi étant donné que le bénéfice réalisé sur l'approvisionnement en eau ne peut être utilisé pour couvrir d'autres dépenses de la commune.

Les frais d'entretien de la station de pompage ont également été plus élevés que prévus. De plus un premier amortissement bancaire a été payé pour les travaux réalisés sur le collecteur En Beaumontant, non prévu au budget.

Finances et Impôts

Le dépassement des charges provient d'impôts et taxes non récupérables et de frais administratifs plus importants pour rappels et poursuites.

Les frais d'entretien de l'Auberge communale ont été plus importants que prévu de plus de Fr. 6'000.--.

L'impôt sur le revenu est inférieur de Fr. 92'812.—et les impôts spéciaux n'ont pas pu compenser la diminution de l'impôt sur le revenu.

En résumé, les comptes 2013 se soldent avec un excédent de charge de Fr. 52'552,27 alors que le budget prévoyait une perte de Fr. 34'917.--. La perte est plus importante que prévue de Fr. 17'655.—. Elle résulte en partie d'un remboursements d'impôts sur les prestations en capital, trop perçus sur une période de six ans, pour un montant de Fr. 28'188,80, sans ces remboursements, la perte aurait été inférieure au budget.

BILAN

Les comptes du bilan présentent une fortune nette de Fr. 1'642'662,32, soit une diminution de Fr. 52'552,27 par rapport à 2012.

Le bilan présente un total des actifs de Fr. 4'997'912,84. L'endettement s'élève à Fr. 2'589'527,65. La dette par habitant se monte à environ Fr. 3'726.00. La moyenne du canton de Fribourg est de Fr. 2'862.—et celle

de la Sarine de Fr. 2'920.—nous sommes donc en dessus de la moyenne générale.

b) Comptes d'investissement

M. Jakob présente les différents investissements effectués en 2013.

Achat d'un bus scolaire

L'Assemblée du 29.5.2013 a accepté un crédit de Fr. 75'000.--.

Coût : Fr. 74'500.—payés par emprunt bancaire.

Achat d'un véhicule de déneigement

L'Assemblée du 22 mai 2012 a accepté un crédit de Fr. 85'000.—.

Coût : Fr. 81'728,05 par emprunt bancaire

Rénovation et réparations des routes des Trois Sapins et du Gottau

L'Assemblée du 29 mai 2013 a accepté un crédit de Fr. 28'000.—

Coût : Fr. 25'243.-- payés avec les liquidités de la commune.

Construction d'un collecteur d'eaux usées à la route En Beaumontant

L'Assemblée du 19 décembre 2012 a accepté un crédit de Fr. 155'000.—.

Coût : Fr. 128'596,75, financés par un emprunt bancaire.

Construction d'un collecteur d'eaux usées au chemin de l'Eglise

L'Assemblée du 29 mai 2013 a accepté un crédit de Fr. 30'000.--.

Coût : Fr. 27'1840 financés par emprunt bancaire.

Rénovation du cimetière

L'assemblée du 29 août 2012 a accepté un crédit de Fr. 55'000.—Coût :

Fr. 54'695.— financé par emprunt bancaire. Une partie des travaux a été payée en 2013 pour un montant de Fr. 37'932.--.

En 2013 des investissements pour un montant total de 337'086,20 dont 311'843,20 par emprunts bancaires ont été réalisés.

Taxes de raccordement

Nous avons encaissé des taxes de raccordement pour l'épuration et la distribution de l'eau potable pour un total de Fr. 26'360,10.

Il n'y a pas de questions au sujet des comptes. M. Kaeser donne la parole à la Commission financière pour son rapport.

M. Pierre Bourgnon, Président de la Commission financière

La Commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire MCM Conseils SA laquelle a effectué le contrôle des comptes 2013.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la Commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Jakob, Conseiller aux finances.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2013, clôturés avec un déficit de Fr. 52'552.--.

VOTE

M. Kaeser rappelle que pour l'approbation des comptes, le Conseil communal ne se prononce pas.

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2013 lèvent la main :

Résultat

Les comptes sont approuvés par 15 oui (unanimité)

Point 3**Approbation du règlement scolaire**

Le règlement scolaire a été présenté dans le bulletin d'information. Il n'y a pas de questions ou remarques.

Vote : que celles et ceux qui acceptent le règlement scolaire lèvent la main

Résultat : 20 voix (unanimité)

Point 4

Informations du conseil communal

a) Planification financière

Une planification financière, comprenant les prévisions des charges et produits jusqu'en 2016 est présentée à l'Assemblée par M. Frédy Jakob.

Selon les prévisions, le total de charges pour 2015 est de 1,7% supérieur au budget 2014 et en 2016 de 2,7% supérieur à 2015.

Les produits ont été estimés avec prudence, sur la base de la statistique du canton. Ils sont inférieurs aux charges, pour les années 2015-2016.

A noter que cette planification financière a été effectuée sans tenir compte d'éventuels investissements.

Une augmentation du taux d'impôts devra très probablement être proposée lors de l'assemblée du budget 2015.

Il n'y a pas de question ou de remarque au sujet de la planification financière et M. Kaeser passe à l'information suivante.

b) Projet de fusion

M. Kaeser donne une information sur le projet de fusion des cinq communes de Sarine Nord. Celui-ci a été abandonné, principalement à cause des problèmes liés à l'Agglomération.

Le Conseil communal a décidé d'analyser une fusion à deux, avec la commune de Grolley. Une information a été donnée aux citoyens au début de l'année à ce sujet, par tous ménages.

En l'état actuel des choses, la commune de Ponthaux n'a pas décidé du bien-fondé d'une fusion. Cependant, si cela devait être positif et si une fusion était acceptée par les citoyens, elle devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Cette date a été choisie en rapport avec la nouvelle législature et les élections communales y relatives.

Afin de tenir les délais pour cette analyse, un projet de convention de fusion devra être envoyé au canton à la fin juin 2014.

Ce projet doit contenir un minimum prévu par la loi, tel que le nom de l'entité, les armoiries et le territoire de la nouvelle commune ainsi que le nombre de conseillers communaux et d'où ils proviennent.

Ce projet doit être analysé par le canton.

Durant ce laps de temps, l'analyse du projet par les deux conseils communaux sera exécutée pour chaque domaine.

A la fin de cette étude, les deux conseils communaux approuveront ou non la convention. Lorsque celle-ci sera validée par le Conseil d'Etat, elle sera mise en votation dans chaque commune.

Les deux communes doivent accepter la convention de fusion pour que celle-ci soit effective. En cas d'acceptation, la nouvelle entité entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Les citoyens seront invités à une séance d'information, prévue en automne 2014.

M. Kaeser demande s'il y a des questions :

M. Quartenoud

Nouveau venu dans la commune, il entend parler pour la deuxième fois de fusion. Une séance d'information avait eu lieu il y a quelques temps et M. Quartenoud demande si la population est d'accord avec ce projet.

M. Kaeser

Répond qu'une séance d'information pour une grande fusion avec les cinq communes de Sarine Nord avait été mise en place et conduite par le Préfet de la Sarine.

Selon M. Kaeser, les citoyens présents ont apprécié la présentation de la Préfecture et l'analyse du Préfet pour le découpage du district.

Ponthaux étant considérée comme commune-pont, à cheval entre la région de Sarine Ouest et de Sarine Nord, avait fait l'objet d'une discussion pour savoir s'il fallait nous relier à une région plutôt qu'à une autre.

Il n'y a pas d'autres questions et M. Kaeser passe au point suivant

c) Parc éolien

A la suite de l'article paru dernièrement dans La Liberté à ce sujet, M. Kaeser donne une information sur les discussions entreprises au sujet d'un projet d'implantation d'éoliennes dans la région. Ce projet est au stade embryonnaire. L'Etat doit avant tout changer son plan directeur des énergies, toutes les études y relatives doivent ensuite être entreprises.

Le Conseil communal de Ponthaux est favorable à étudier si cette énergie est intéressante pour la région, c'est la raison pour laquelle il participe au groupe de travail qui analyse la question.

Il n'y a pas de remarque par rapport à cet objet.

d) PAL

Actuellement, la commune de Ponthaux révisé son plan d'aménagement local. Le canton de Fribourg a un déficit de terres cultivables (surfaces d'assolement). De ce fait, les contraintes sont importantes pour ouvrir de nouvelles zones à bâtir. Il n'est pas possible d'en ouvrir, sans une compensation en surfaces d'assolement.

L'avis de la commission d'aménagement, relayée au conseil communal est de ne pas ouvrir des quartiers importants, afin de ne pas charger les infrastructures en place. Par contre, l'avis était plutôt d'ouvrir quelques petites parcelles ci et là pour certains propriétaires demandeurs. Cependant, avec le nouveau moratoire mis en place par le canton, il n'est pas possible d'accéder à ces demandes.

En parallèle à la révision du PAL, une nouvelle loi, en vigueur depuis avril 2014, prévoit l'élaboration d'un plan des énergies. A cet effet, le conseil communal a demandé d'entrer dans processus Cité de l'énergie.

A cela s'ajoute encore une nouvelle obligation en ce qui concerne la protection de la nature. Le PAL doit également comprendre un plan des biotopes. A cet effet, une délégation du conseil communal va parcourir la commune pour inventorier les arbres, mares, talus secs, susceptibles d'être protégés.

Le PAL devrait être envoyé au canton à la fin de l'été, pour analyse préalable.

M. Andreas Beyeler

Demande si des ruisseaux fermés doivent être ouverts.

M. Patrick Kaeser

Si le ruisseau n'est pas concerné par une zone à bâtir, il n'est pas nécessaire de le faire de manière pro-active.

Divers

Opération coup de balai

Les élèves du cercle scolaire ont participé à cette opération en début d'année dans les trois communes. Cette manifestation a été très positive et sera très probablement reconduite pour les prochaines années.

La parole n'étant pas demandée, M. Kaeser clôt l'Assemblée et invite les participants au verre de l'amitié à l'Auberge communale.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

S. Renevey

Le Syndic :

P. Kaeser